



Suite à votre envoi d'attestation sur l'honneur d'éligibilité aux mesures gouvernementales
Après calcul, vous ne bénéficiez pas à date de diminution de prix sur votre facture

FLX09200283400210-C7RIDF01
Code EDI : 0000009003873

**ASA IRRIGATION RESERVE VILLENEUVE RAHO
7 RUE DES ACACIAS
66670 BAGES**

PARIS, le 02/04/2023

Madame, Monsieur,

Pour faire face à la forte augmentation des prix de l'énergie, le gouvernement accompagne les entreprises ainsi que les collectivités locales avec différentes mesures de soutien. EDF applique l'ensemble des mesures décidées par les pouvoirs publics pour atténuer cette hausse.

Vous vous êtes récemment déclaré éligible aux dispositifs du bouclier électricité et/ou de l'amortisseur électricité en nous transmettant une attestation sur l'honneur.

Pour rappel, l'amortisseur et le bouclier électricité consistent en une diminution de prix dont les montants respectifs dépendent du prix moyen annuel pour l'année 2023¹ appliqué pour chaque site que vous avez déclaré éligible à l'un ou l'autre de ces dispositifs. Afin d'évaluer dans quelle mesure vous pouvez bénéficier de ces dispositifs, EDF a réalisé une estimation de votre prix moyen 2023 sur la base des consommations historiques ou prévisionnelles de chacun desdits sites concernés.

A la date du présent courrier, nous vous informons que votre prix moyen 2023 est inférieur au montant minimum fixé par décret pour permettre de bénéficier d'une diminution de prix. Par conséquent, la facture jointe à ce courrier n'inclut pas de diminution de prix à ce titre.

Néanmoins, veuillez noter que, si par la suite, ce prix moyen 2023 devenait supérieur au seuil requis, alors vous bénéficiez d'une diminution de prix sur vos factures en application du dispositif auquel vous êtes éligible, de manière rétroactive. Cette intégration sera appliquée automatiquement par EDF, sans aucune action nécessaire de votre part.

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Si vous souhaitez en savoir plus, EDF met à disposition sur son site internet (<https://www.edf.fr/entreprises/mesures-soutien-gouvernementales>) plus d'éléments pédagogiques sur les différents dispositifs.

EDF à vos côtés : nos conseillers vous accompagnent

Pour vous accompagner dans les démarches relatives aux mesures gouvernementales applicables aux contrats en offre de marché, nos conseillers, tous basés en France, sont mobilisés et restent à votre écoute sur une ligne EDF dédiée : 09 70 81 81 12 (appel non surtaxé).

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.

¹ La définition et les modalités de calcul du prix moyen 2023 sont disponibles sur le site www.edf.fr.



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

RC Public

Par courrier

Direction Commerciale Régionale IDF
4 RUE FLOREAL
TSA 99994
75839 PARIS CEDEX 17

Par internet

e-mail : edfcollectivites@edf.fr
www.edf.fr/collectivites

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h
09 70 81 83 17 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

0 811 010 211

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

FLX09200283400210-C7RIDF01

Code EDI : 0000009003873

ASA IRRIGATION RESERVE VILLENEUVE RAHO
7 RUE DES ACACIAS
66670 BAGES

Facture du 02/04/2023

n° 10170000317



Electricité

Montant Hors TVA	18 479,34 €
Montant TVA (payée sur les débits)	3 695,87 €

Facture TTC

22 175,21 €

Montant total à payer (TTC)

22 175,21 €

à régler avant le 02/05/2023

Tout retard de paiement donnera lieu au versement d'intérêts moratoires et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les conditions réglementaires en vigueur.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 02/05/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **8209355426**
Compte commercial : 1-DVOW7FT

Votre contrat

Offre électricité : Contrat Expert

Nom du client

ASA IRRIGATION RESERVE VILLENEUVE RAHO

Lieu de consommation

Référence acheminement : 30002420679760
ROUTE DE BAGES
66180 VILLENEUVE DE LA RAHO

Païement par Virement

Le montant à payer s'élève à : **22 175,21 €**

Nous vous remercions de votre règlement avant le : **02/05/2023**

Païement par virement sur le compte FR11 20041 00001 5751928B020 11

Nous vous remercions de préciser sur votre virement le numéro de la facture.



ASA IRRIGATION RESERVE VILLENEUVE RAHO

Document à conserver 10 ans

Détail de votre facture du 02/04/2023 n° 10170000317

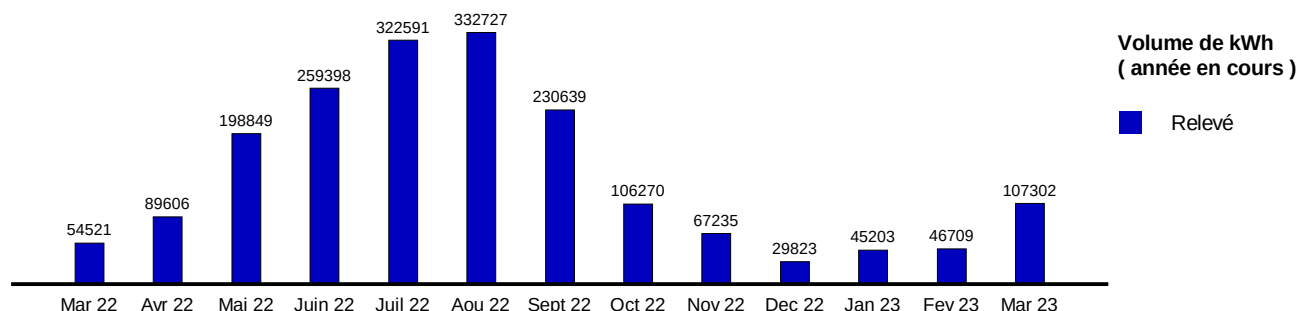
Données contrat

Contrat Expert
Réf. de votre contrat 1-DV7EU7G
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2021
Venant à échéance le 31/12/2023

Données Point de Livraison

ROUTE DE BAGES 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO
Réf Acheminement Electricité : 30002420679760

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité		14 705,74 € HT	
Consommation (HT)	Période	Conso 107 302 kWh	Prix unitaire HT
Electricité Période unique	du 01/03/2023 au 31/03/2023	107 302 kWh	13,384 c€/kWh
Mécanisme de capacité Période unique	du 01/03/2023 au 31/03/2023	107 302 kWh	0,321 c€/kWh

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		3 445,70 € HT	
		Quantité	Prix unitaire HT
Composante de gestion - Reprise	du 01/03/2023 au 30/03/2023		
Composante de gestion - Echu	du 01/03/2023 au 31/03/2023	31.000 c.j	103.23 c€/c.j
Composante de gestion - Echoir	du 01/04/2023 au 30/04/2023	30.000 c.j	103.23 c€/c.j
Composante de comptage - Reprise	du 01/03/2023 au 30/03/2023		
Composante de comptage - Echu	du 01/03/2023 au 31/03/2023	31.000 p.j	87.45 c€/p.j
Composante de comptage - Echoir	du 01/04/2023 au 30/04/2023	30.000 p.j	87.45 c€/p.j
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 01/03/2023 au 30/03/2023	PS pondérée : 617 kW	
Composante de soutirage fixe - Echu	du 01/03/2023 au 31/03/2023	19115.220 kW	6.23 c€/kW
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 01/04/2023 au 30/04/2023	18498.600 kW	6.23 c€/kW
Composante de soutirage Pointe	du 01/03/2023 au 31/03/2023	0.000 kWh	2.78 c€/kWh
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 01/03/2023 au 31/03/2023	72142.000 kWh	2.11 c€/kWh
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 01/03/2023 au 31/03/2023	35160.000 kWh	1.45 c€/kWh
Composante de soutirage Heures Pleines Été	du 01/03/2023 au 31/03/2023	0.000 kWh	0.80 c€/kWh
Composante de soutirage Heures Creuses Été	du 01/03/2023 au 31/03/2023	0.000 kWh	0.67 c€/kWh
Dépassement quadratique Pointe	du 01/03/2023 au 31/03/2023	0.000 kW	2275.00 c€/kW
Dépassement quadratique Heures Pleines Hiver	du 01/03/2023 au 31/03/2023	0.000 kW	2108.00 c€/kW
Dépassement quadratique Heures Creuses Hiver	du 01/03/2023 au 31/03/2023	0.000 kW	1460.00 c€/kW
Dépassement quadratique Heures Pleines Été	du 01/03/2023 au 31/03/2023	0.000 kW	1083.00 c€/kW
Dépassement quadratique Heures Creuses Été	du 01/03/2023 au 31/03/2023	0.000 kW	676.00 c€/kW
Tangente Phi : 0.509	du 01/03/2023 au 31/03/2023		
Composante réactive facturée	du 01/03/2023 au 31/03/2023	7880 kVArh	2.07 c€/kVArh
Eléments de calcul, pour information	72142 kWh (6h-22h)	36737kVArh (6h-22h)	28857 kVArh en franchise

Services		0,00 € HT	
		Taux de TVA	
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)		327,90 € Hors TVA	
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/03/2023 au 31/03/2023	107 302 kWh	0,05000 c€/kWh
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 01/03/2023 au 01/04/2023	1 250,56	21,93 %

Total Hors TVA pour ce site		18 479,34 € Hors TVA	
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette	
TVA à 20,00%		18 479,34 €	3 695,87 €
Total TTC pour ce site		22 175,21 € TTC	

Données de comptage

Identifiant de comptage : 021539001109 Type de compteur : Compteur HTA SAPHIR
Pertes Joule : 1,000
Acheminement : Tarif HTA5 à Pointe Fixe Longue Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 617

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures de pointe 450
Opérateur Heures pleines hiver 450
Opérateur Heures creuses hiver 450
Opérateur Heures pleines été 800
Opérateur Heures creuses été 800



ASA IRRIGATION RESERVE VILLENEUVE RAHO

Détail de votre facture du 02/04/2023 n° 10170000317

Données contrat

Contrat Expert
Réf. de votre contrat 1-DV7EU7G
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2021
Venant à échéance le 31/12/2023

Données Point de Livraison

ROUTE DE BAGES 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO
Réf Acheminement Electricité : 30002420679760

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin	Puissances atteintes (kW ou kVA)	
Pointe	150835 le 01/03/2023	150835 le 31/03/2023	du 01/03/2023 au 31/03/2023 : Pointe	0
Heures Pleines Hiver	1016218 le 01/03/2023	1088360 le 31/03/2023	du 01/03/2023 au 31/03/2023 : Heures Pleines Hiver	381
Heures Creuses Hiver	653103 le 01/03/2023	688263 le 31/03/2023	du 01/03/2023 au 31/03/2023 : Heures Creuses Hiver	310
Heures Pleines Été	4268114 le 01/03/2023	4268114 le 31/03/2023	du 01/03/2023 au 31/03/2023 : Heures Pleines Été	0
Heures Creuses Été	3051234 le 01/03/2023	3051234 le 31/03/2023	du 01/03/2023 au 31/03/2023 : Heures Creuses Été	0

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouver l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/collectivites

Résiliation

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),
2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),
1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),
1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

